

PAR COURRIEL

Québec, le 18 décembre 2020

Madame Marie-Hélène Fraser
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
marie-helene.fraser@mffp.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François
par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité la commission désire obtenir des renseignements complémentaires.

1. Concernant la qualité de l'eau de la baie Saint-François, l'étude d'impact indique « De façon générale, les trois stations affichent des concentrations similaires pour les différents paramètres mesurés. Les concentrations en métaux et métalloïdes sont faibles, à l'exception de l'aluminium et du mercure pour lesquels des dépassements sont observables. En effet, les concentrations en aluminium dépassent aux trois stations le critère pour la protection de la vie aquatique eau douce-exposition long terme du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Pour le mercure, aux deux stations où des concentrations ont été détectées (ST1 et ST3), le critère générique de la qualité de l'eau du MDDELCC (aux fins de consommation) est dépassé. L'eau de surface de la baie Saint-François est basique et relativement pauvre en éléments nutritifs. Finalement, la turbidité est faible et conséquemment les concentrations en MES sont faibles » (PR3, p. 5-32 et 5-33).

 - Quels seraient les impacts des concentrations d'aluminium et de mercure ainsi que la relative pauvreté de l'eau en nutriments sur la faune ichtyenne, notamment en phase d'exploitation du projet ?



2. L'initiateur a considéré les impacts du climat sonore uniquement en phase de construction du projet et seulement pour les récepteurs en milieu terrestre (PR3, p. 6-29 à 6-32).
 - Quels seraient selon vous les impacts potentiels du climat sonore qui serait engendré par une hausse du trafic nautique sur la population de poissons présente dans la baie Saint-François ?
3. L'initiateur indique : « La présence accrue de colonies de roseau commun sur les berges peut [...] réduire la qualité de l'habitat pour la faune aquatique » (PR3, p. 6-18). Quel est le point du ministère à ce sujet ? Développez.

Nous souhaitons grandement recevoir la réponse d'ici le 5 janvier 2021 prochain à 11 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Line Jobin

Line Jobin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission